



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 16 juin 2014

Monsieur Frédéric Dubé
Direction du bureau des hydrocarbures
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-422
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Mandat sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*

Questions complémentaires du 16 juin 2014 (DQ23, n^{os} 2 à 5)

Monsieur,

La commission d'enquête, chargée de l'étude du dossier en référence, vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues pour 18 juin, à 17 heures compte tenu du peu de temps dont dispose la commission pour ses travaux :

Question 2

Des puits gaziers ou pétroliers, qui connaissent une baisse de production, peuvent être stimulés à nouveau par fracturation hydraulique ou autre méthode de stimulation de puits. Est-ce que, dans un tel cas, l'entreprise doit faire à nouveau une demande de permis de complétion de puits ? Est-ce que le puits revient alors en mode exploration ?

Question 3

Lors de la séance des audiences publiques du 15 avril en soirée, M. Dubé a affirmé que sur les 18 puits fracturés au Québec entre 2006 et 2011, 15 l'ont été avec un permis de complétion (DT14, p.12). Comment expliquez-vous que 3 puits aient pu être fracturés sans permis de complétion ? Donnez le plus d'information possible.

Question 4

Est-ce que les forages pétroliers ou gaziers peuvent être réalisés à toute période de l'année au Québec ? Qu'en est-il des opérations de fracturation hydraulique, peuvent-elles être réalisées à tout moment de l'année ?

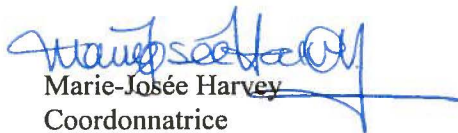
...2

Question 5

Les bassins de rétention sont fréquemment présents sur ou à proximité des sites de forage. Ceux-ci permettent notamment de faire une première étape de traitement de l'eau : la décantation des solides en suspension. Est-ce que ce simple traitement de l'eau est suffisant pour réutiliser l'eau dans une fracturation subséquente ? Le cas échéant, quels sont les autres traitements requis pour recycler l'eau de reflux dans une fracturation ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice